

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

Le vingt-six juin deux mil dix-huit une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi 2 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Loïc TRIDEAU, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ PAYS VALLEE DE LA SARTHE. Service de Conseil en Energie Partagé (CEP)
 - Convention d'adhésion pour 3 ans à compter d'octobre 2018.
- ▶ CAUE.
 - Convention « Elaboration d'un plan de gestion différenciée de nos espaces publics ».
- ▶ SIDERM.
 - Convention de contrôle et d'expertise des poteaux d'incendie.
- ▶ SARTHE HABITAT. Echancier réalisé au 31/12/2017.
 - Aménagement d'une zone d'habitation « lotissement la crois de l'aunay ».
- ▶ CDC du VAL DE SARTHE.
 - Répartition du FPIC.
- ▶ VENTE MORILLON/COMMUNE DE FILLE/THOMMERET.
 - Pouvoir pour signature.

Questions diverses

Etaient présents :

M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, Mme GOUET Thérèse, M. DECARPES Gérard, M. DESLANDES Patrick, M. LAMARGOT Laurent, Mme ANDRE Audrey, Mme LE BIHAN Stéphanie, Mme DUPUY Katia, Mme GASNIER Séverine, M. FREULON Jean-Noël, M. ESNAULT Joël, M. TAYSSE Stéphane, Mme GOURDIN Séverine, Mme GUILLOU Laurence.

Etaient absents excusés :

M. GUEHERY Alain, M. BODEREAU Emmanuel.

Secrétaire de séance : M. PAUZAT Laurent.

Pouvoirs :

M. GUEHERY Alain a donné pouvoir à M. TRIDEAU Loïc.
M. BODEREAU Emmanuel a donné pouvoir à Mme DE PASQUALE Mireille.

Le procès-verbal de la réunion du 4 juin 2018 n'appelant aucune observation, est adopté par 19 présents dont pouvoirs. Les conseillers présents signent le registre des procès-verbaux.

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE EN ENERGIE PARTAGE.
Période 2018-2021.**

Délibération 2018-36

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'adhésion au service en énergie partagé arrive à échéance en 2018.

Adhésion au service « accompagnement de projets » : 0.80 €/hab/an.

Avec cette adhésion, la commune bénéficie des services de l'adhésion ainsi que d'un accompagnement du conseiller sur ses projets : constructions et rénovations du patrimoine, mise en concurrence des distributeurs d'énergie, développement des énergies renouvelables, etc. Le conseiller apporte son expertise technique et veille à ce que les projets intègrent les critères d'éligibilité aux financements (CTR, LEADER, etc.).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer au CEP pour une durée de 3 ans.

Autorise M. le Maire à signer la convention.

VOTE : 18 pour

Mme GASNIER Séverine étant excusée en début de séance n'a pas pu voter sur ce point.

**CAUE.
CONVENTION « ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DE NOS ESPACES PUBLICS ».**

Délibération 2018-37

Monsieur le Maire présente une convention du CAUE pour une mission d'accompagnement concernant le projet d'élaboration d'un plan de gestion différenciée de nos espaces publics.

Montant de la mission : 2000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de missionner le CAUE pour être conseillé dans ce projet.

Autorise M. le Maire à signer la convention.

VOTE 16 Pour, 2 contre et 1 abstention.

**SIDERM.
CONVENTION DE CONTROLE ET D'EXPERTISE DES POTEAUX D'INCENDIE.**

Délibération 2018-38

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de contrôle et d'expertise des poteaux d'incendie.

Le tarif est de 35 € ht/poteau/an.

La convention est passée pour 2 ans et sera reconduite tacitement par période de 2 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette convention.

Autorise M. le Maire à signer la convention.

VOTE : UNANIMITE.

**SARTHE HABITAT. Aménagement d'un zone d'habitation « lotissement la Croix de l'Aunay » P 0961 CRACL au 31 décembre 2017.
COMPTE-RENDU 2017 A LA COLLECTIVITE.**

Délibération 2018-39

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de l'opération citée en objet, et conformément à l'article 17 de la convention d'aménagement en date du 19 juin 2017.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire approuve l'échéancier réalisé au 31 décembre 2017 et prend connaissance de la projection à venir.

VOTE : UNANIMITE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE.
Procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.**

Délibération 2018-40

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer le procès-verbal et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE.
Répartition du FPIC. Fonds de péréquation intercommunal et communal.**

Délibération 2018--41

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sarthe en date du 28 juin dernier approuvant la répartition dérogatoire libre du F.P.I.C. 2018, part communale.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée avec un vote constaté à la majorité des 2/3, le Conseil Municipal, décide :
Par 8 voix pour, 5 voix contre, 6 abstentions,

- D'approuver la répartition dérogatoire libre du F.P.I.C. 2018, part communale, comme suit :
50 % au bénéfice de la Communauté de Communes du Val de Sarthe pour le déploiement accéléré de la fibre optique.
- D'approuver la répartition libre du F.P.I.C. 2019 (sous réserve de l'éligibilité de l'ensemble intercommunal), part communale, comme suit :
50 % au bénéfice de la Communauté de Communes du Val de Sarthe pour le déploiement accéléré de la fibre optique.

VENTE MORILLON/COMMUNE DE FILLE/THOMMERET

Pouvoir de signature.

Délibération 2018-42

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le cabinet AIREGEO a effectué un plan de bornage/division ainsi que l'extrait cadastral pour pouvoir numéroté au cadastre un ancien chemin rural de la Commune qui n'est plus exploité.

La superficie du chemin rural est de 2a86ca qui sera vendu à M. et Mme THOMMERET Guillaume.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier dont le pouvoir ci-joint.

VOTE : UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES

Gare de la Suze sur Sarthe. Motion pour conserver le guichet.

Monsieur le Maire a exposé aux Membres du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2018, le projet de la SNCF de fermer le guichet de la Gare de la Suze sur Sarthe.

En effet, la gare de la Suze sur Sarthe dispose d'un guichet de vente tenu soit par du personnel de la SNCF pour la vente de l'ensemble des billets de train et des cartes d'abonnement, soit par du personnel communal pour l'achat des titres de transport TER.

Le public qui fréquente la gare et achète ces billets au guichet est divers : personnes âgées, travailleurs, jeunes, notamment dans le cadre scolaire. Ce service public de proximité est donc indispensable à la population locale.

De plus, au moment où l'Etat et le Conseil Départemental viennent de signer le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics où la mobilité est l'un des axes stratégiques à renforcer, les élus s'interrogent sur la crédibilité donnée à ce schéma, si dans le même temps, des services à la population sont fermés sans concertation avec les acteurs locaux.

Suite à l'exposé,

Le Conseil Municipal demande à la SNCF le maintien du guichet et des services proposés à la gare de la Suze sur Sarthe.

T.A.P. Temps d'activités périscolaires.

Mme DE PASQUALE Mireille fait part au Conseil Municipal qu'un pot de départ pour les employés des TAP a été organisé par la Commune avec les professeurs des écoles, les parents, les enfants, les élus et les agents communaux.

La fête du village aura lieu le 7 juillet 2018 avec possibilité de repas sur place.
Feu d'artifice.

GDON

M. ESNAUT Joël fait part au Conseil Municipal que d'ici fin 2018 le FDGDON et FREDON des Pays de la Loire deviendront POLLENIZ.

En 2017, 367 rongeurs ont été capturés sur Fillé et 18183 sur 131 communes de

la Sarthe.